



## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

<b>Conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27	<b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN <b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. <b>Etaient représentés :</b> M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET. <b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
<b>Date de la convocation :</b> Le 1 <sup>er</sup> avril 2025	
<b>Publication site internet :</b> Le 14 avril 2025	

### Délibération n°23 – DE.2025-042

#### Edition du livre *Le Grand Zinc - Io Burgard*

Rapporteur : Mme Sophie BIBAL

Dans le cadre du partenariat entre la Ville d'UGINE et l'École Supérieure d'Art Annecy Alpes (ESAAA), l'artiste Io Burgard a été invitée à réaliser une résidence d'une année. Dans la continuité de cette résidence d'artiste, la Ville d'Ugine a été maître d'œuvre de l'exposition « LE GRAND ZINC - Io Burgard » présentée au Centre d'art Curiox du 19 septembre au 19 décembre 2020. Un livre est édité à l'occasion de cette exposition. Il convient de fixer le tarif de vente au public de cet ouvrage à 15,00 € TTC (quinze euros) l'unité. La commission municipale a examiné le dossier.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le tarif de vente au public de cet ouvrage à 15,00 € TTC (quinze euros) l'unité.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer les documents afférents.**

Secrétaire de séance  
Françoise VIGUET-CARRIN  
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Par Délégation du Maire,  
Michel Chevallier  
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407\_DE23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025  
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)